

La Lettre **O** Clubs

Bulletin d'information interne de la
Fédération Française de Course d'Orientation
Rédaction : Hélène Clément

N° 7 – Juillet 2007

➔ CFC 2007

Le délégué fédéral et l'arbitre se sont réunis le 16 juin 2007, au siège fédéral, pour traiter les résultats du Championnat de France des Clubs 2007. Ils sont en attente de validation puisqu'un club a demandé la réunion du jury fédéral.

Néanmoins, comme le résultat de ce club n'influencera pas la composition des divisions pour 2008, vous trouverez les résultats 2007 et la répartition 2008 des N1 et N2 dans la Lettre O' Clubs d'août.

➔ E.T.O.C

Du dimanche 8 au 13 juillet se déroulent les « European Trail Orienteering Championships » en Aquitaine. 10 nations sont représentées : Danemark, France, Grande-Bretagne, Irlande, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Russie, Slovénie et Ukraine.

Pour la France, 6 athlètes ont été sélectionnés : Charlotte ALAUX, Thierry BEQUIGNON, Gilles BOUCHET, Thierry GUEORGIOU, Frédéric JORDAN et Serge KIPFEL. .

Nous leur souhaitons bonne chance.

➔ Développement Territorial

Le « Groupe Projet » s'est réuni le samedi 30 juin pour clore la 1^{ère} étape de sa réflexion sur le développement territorial en partenariat avec l'agence Amnyos et le CNOSF.

Cette journée de travail a permis aussi de commencer la 2^{ème} étape basée sur la réalisation d'un questionnaire à l'attention des licenciés et sur la définition de thèmes à débattre sous forme d'ateliers lors de la Semaine fédérale. Vous trouverez ces derniers en page 3. Nous vous invitons à les lire et à en débattre **avant le vendredi 24 août**. Ces ateliers seront ouverts à tous. Suivra un temps d'échange réservé aux présidents de ligues et de comités.

L'objectif de cette étude est de définir les orientations fédérales, de mettre en place des actions d'aide aux structures déconcentrées et particulièrement aux clubs pour que les politiques fédérales et locales soient en adéquation, favorisant ainsi le développement territorial.

Nous espérons une forte présence à ces ateliers.

Pratiquer avec une licence inadaptée...

Des informations arrivent au siège fédéral concernant la participation de non-licenciés ou de licenciés d'une fédération affinitaire lors d'organisations de niveau départemental ou régional.

ATTENTION : Votre responsabilité d'organisateur est engagée (sécurité – obligation assurance,...).

La Fédération Française de Cyclisme vient d'être rendue responsable d'un accident survenu à un licencié insuffisamment assuré. Elle est condamnée à déboursier immédiatement une somme de 1,35 million d'euros dont une moitié à la victime, l'autre à la caisse primaire d'assurance maladie pour les soins médicaux. «Payer une somme pareille, cela voudrait dire vendre le siège fédéral et licencier le personnel avec les indemnités qui vont avec. (...) La Fédération serait en faillite», a réagi son président, Jean Pitallier.

Cela n'arrive pas qu'aux autres....

Toute infraction au règlement relève du Conseil de Discipline, allons-nous en arriver là ?

Marie-France CHARLES, présidente

➔ C.N.D.S

Contrôle de l'utilisation des subventions reçues du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S).

Le mouvement sportif (régional et départemental) a reçu l'ordre de contrôler l'utilisation des fonds versés dans les ligues, comités départementaux et clubs. Un tirage au sort des structures bénéficiaires de ces subventions sera fait. Il faudra mettre à disposition de l'organisme de contrôle les pièces comptables, attestant de la réalisation et du financement de l'action.

➔ Félicitations

- Thomas POIRSON vient d'être reçu au concours de Professorat de Sport.

- Charly BOICHUT intègre à la rentrée prochaine l'INSEP au titre d'athlète de Haut Niveau.



Fédération Française de Course d'Orientation – 15, passage des Mauxins – 75019 Paris

Tél : 01 47 97 11 91 – Fax : 01 47 97 90 29 – www.ffco.asso.fr - Email : ffcorientation@wanadoo.fr

CLASSEMENT NATIONAL

Modifications au Règlement sportif

Notre nouveau classement national est, comme vous le savez, dans sa phase expérimentale et demande comme toute expérimentation des aménagements en fonction des différents problèmes ou constats observés durant ces premiers mois de l'année.

La commission Classement National s'est donc réunie le dimanche 20 mai et a procédé à quelques modifications du règlement afin :

- d'améliorer la fiabilité et la pertinence de ce nouveau classement
- d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des coureurs.

Modification de la formule :

Page 43 : Au lieu des 10 premiers ayant un CN pris en compte dans le calcul de la valeur de la course sur toutes les courses, cette valeur sera calculée sur les 2 premiers tiers des coureurs classés (non pm, disqualifiés,...) ayant une valeur CN. Avec une exception pour cette année pour les courses avec 3 coureurs classés, les 3 seront pris en compte dans le calcul. En deçà, les courses n'apportent pas de points aux coureurs comme le précise le RS.

Modifications de règles de fonctionnement :

1 – Page 43 : le CN prévu à l'origine pour regrouper les 3 disciplines de la FFCO n'est pas suffisamment pertinent. Donc, il est décidé de créer 3 CN indépendants et chaque licencié pourra avoir 3 valeurs de CN suivant sa pratique personnelle.

Les règles de calcul et de fonctionnement sont sensiblement les mêmes. Cependant, pour le CN CO à Ski et le CN CO à VTT le nombre de compétitions étant limité, la moyenne se fait sur la base des 3 meilleurs résultats au 31/12 et 2 meilleurs résultats au 30/06.

Lorsqu'un licencié a couru un nombre de courses moins élevé que celui pris en compte dans le CN, une pénalité de 2% sur sa moyenne et par course en moins lui est appliquée.

2 – Page 44 : Alors que le RS précise que les coureurs « pm » et disqualifiés sont crédités de 2/3 des points du dernier classé, dans l'intérêt du coureur, du classement et dans un souci de logique vis-à-vis des coureurs non pris en compte, il est décidé que dans tous ces cas de figure le coureur ne se verra pas attribuer de points mais sa participation à la course sera prise en compte notamment pour le classement club mais aussi pour le classement individuel : ainsi dans le cas où un coureur a moins de courses que le nombre exigé et une (ou plusieurs) course à 0 point, la première pénalité de 2% n'est pas retranchée aux points dudit coureur.

3 – Page 44 : La phrase « *Un coureur qui ne renouvelle pas sa licence sur une année ou plus, se voit attribuer une valeur personnelle de 2000 points comme un nouveau licencié* » est caduque. Tout nouvel entrant dans ce CN a une valeur de 0 et n'est donc pas pris en compte dans la valeur de la course, sauf pour les catégories H/D 10 et 12 auxquelles il est attribué une valeur de 2000 points arbitraire simplement pour le calcul de la valeur de la course.

4 – Page 11 et 12 : Sur les épreuves de classement uniquement (Groupe 2), les systèmes d'attribution des horaires de départ et d'impression des circuits sont laissés au libre choix de l'organisateur.

Modifications format et temps de course :

La phrase « *Afin de pouvoir respecter le principe de sur-classement, l'organisateur devra indiquer clairement à l'accueil de la course les circuits ainsi que les catégories auxquelles ils s'adressent. Il se basera sur le règlement sportif pour déterminer le temps de course de chaque catégorie. Le temps des vainqueurs ne doit pas dépasser celui donné dans le présent règlement.* » est modifiée de la façon suivante :

Leurs points seront calculés par rapport aux licenciés classés sur le même circuit quelles que soient leurs catégories.

Sur les courses du groupe 1 sélectives ou attribuant un titre, le coureur est tenu de courir dans sa catégorie. Il peut éventuellement se sous-classer, mais seul son score sera pris en compte pour le CN. Il ne peut prétendre ni à se qualifier, ni à un titre.

Eclaircissement sur la Coupe de France des Clubs (pédestre) :

Nombre de points du club = somme des valeurs CN (pédestre) au 31/12 de tous les licenciés du club ayant fait au moins 3 courses inscrites au CN dans l'année.

Ainsi un coureur qui compte moins de 3 courses de classement durant la saison n'apportera pas de points à son club.

Précisions pour les organisateurs au sujet du fichier .csv de résultats :

1 - Vous devez penser créer votre course sur le site de gestion des licences bien en amont de l'organisation. Vous obtenez automatiquement un numéro code (chiffre +lettre). Celui-ci sera validé par le secrétariat fédéral (vérification de la demande préalable) afin que vous puissiez ensuite accéder au site du classement national et envoyer votre fichier résultats.

2 - Donner un nom court mais suffisamment détaillé à votre course lors de cette inscription. Et utiliser autant que possible ce titre dans le nom du fichier .csv. (Voir exemple point 6)

3 - Bien penser à cocher la case « heures au format excel » avant de faire le fichier .csv

4 - Etre vigilant sur la saisie des numéros de licence et plus généralement sur la colonne « ident base de données ». Noter « NL » dans cette colonne pour les coureurs n'ayant pas de licence FFCO. Ne pas noter le numéro de licence des coureurs titulaires d'une licence Raid FFCO (noter LR dans cette colonne).

5 - Préférer la saisie par l'archive fédérale pour que la correspondance entre le numéro de licence et le nom du coureur présent soit effective, et accessoirement pour que les nom et prénom soient identiques à la base de données.

6 - Enfin attribuer un nom clair si possible sur la nomenclature suivante :

Nomcourse+type- région_numéroOrganisateur_jjmmaa.

Le nom de course devant être similaire au nom fourni lors de la validation de la course sur le site du CN. Ex : RegionalLD_BR_n°organisme_010707.csv.

IMPORTANT : le nom des fichiers .csv ne doit pas contenir d'accents et autres caractères de la sorte.

➔ Développement Territorial

Thème n° 1 : QUI FAIT QUOI SUR SON TERRITOIRE ?

Après les textes réglementaires qui en définissent les grandes lignes, le projet FFCO 2005-2008 a précisé les missions et les objectifs de chaque structure fédérale :

- le CLUB est l'unité de base du développement de la CO. Tous les projets et actions des structures fédérales doivent bénéficier aux clubs;
- le COMITÉ DÉPARTEMENTAL est un élément moteur de proximité et d'appui aux clubs sur son territoire ;
- la LIGUE, relais de la politique fédérale, est une instance de coordination sur son territoire ;
- la FÉDÉRATION applique la politique définie par l'assemblée générale des clubs, prend les décisions qui lui incombent statutairement, assure la pérennité de la CO.

- Le club doit mettre en place un projet de développement. Il lui est aussi demandé de prévoir un accueil personnalisé du licencié, une animation régulière, un encadrement technique, un arbitre, et si possible une école d'orientation.
- Le comité départemental doit mettre en place un projet de développement, dans le but d'assurer un soutien permanent aux clubs, des stages de formation d'animateurs, des compétitions de proximité pour les jeunes.
- La ligue doit mettre en place un projet de développement avec une équipe technique régionale, un centre régional d'entraînement et un groupe espoirs. Il lui est demandé d'organiser des stages de formation de techniciens, de juges arbitres, un calendrier de compétitions diversifiées, et d'assurer l'aménagement de son territoire dans l'optique d'une évolution cohérente et pérenne de notre activité.
- La fédération est responsable de l'organisation des compétitions sportives, de la filière d'accès au sport de Haut niveau, des sélections, des règlements des manifestations. Elle doit mettre en place un projet fédéral consensuel et des contrats d'objectifs avec les ligues.

Quels sont, selon vous les freins, à cette politique de développement territorial ?

Quelles mesures pourraient être mises en place pour améliorer le fonctionnement entre les différentes structures?

Quels niveaux d'autonomie, d'innovation, seraient nécessaires à ces structures pour leur stratégie de développement dans les domaines sportifs, recherche de financements, professionnalisation, politique d'implantation des clubs... ?

Thème n° 2 : ÉLABORATION DU PROJET FÉDÉRAL

L'assemblée générale de la Fédération décide de sa politique, que le comité directeur est chargé de mettre en place.

RAPPEL DES DECISIONS figurant dans le projet fédéral 2005-2008 :

- Structuration de la filière Haut niveau, des clubs aux Pôles Espoirs
- Structuration de la filière de formation du coureur
- Elaboration d'un nouveau classement des coureurs
- Restructuration des compétitions et du calendrier sportif dans un objectif de développement durable
- Mise en place d'une politique sportive en faveur des jeunes (formation et compétition)
- Restructuration de la formation fédérale
- Production de nouveaux concepts, produits ou formes de pratiques, en adéquation avec les besoins du public (Orientation découverte, santé, performance) en y associant un titre d'adhésion adapté
- Structuration et amélioration de l'accueil dans les clubs
- Mise en place d'une politique d'aménagement du territoire (cartographie, ESO, clubs...)
- Fédérer l'ensemble des structures de la Fédération par l'organisation de colloques
- Etablissement d'une démarche contractuelle sur des projets concertés
- Ouverture sur l'extérieur (scolaire : projet une carte / une école / un club, pratique des handicapés)
- Amélioration de notre communication interne et externe
- Organisation de grands événements

Au sein de la structure pyramidale actuelle, ces décisions vous semblent-elles suffisamment concertées et expliquées ?

Thème n° 3 : LA PRATIQUE LOISIR

Depuis l'introduction de la CO en France, la pratique compétitive et la pratique loisir cohabitent au sein des mêmes compétitions. Cette cohabitation n'a jamais fait l'objet d'une réflexion approfondie. La pratique loisir – que nous pouvons qualifier de « ludique, non compétitive, épisodique » – ne bénéficie pas, ou plus, ou pas tout à fait de la même attention que la pratique compétitive de la part de l'organisateur. Or il existe un public pour la pratique loisir (voir le succès des randorientations, manifestations ponctuelles), qui peut constituer à moyen terme un levier pour la professionnalisation des métiers de la CO et donc de son développement.

Qu'est-ce que la CO « loisir » pour vous ?

Peut-on envisager une pratique loisir indépendante, de qualité, régulière, répondant aux exigences d'un public non intéressé par la compétition ?

Quel produit de qualité pourrions-nous mettre en place derrière ce concept et à quel rythme ?

Une licence régionale ou licence découverte spécifique vous semble-t-elle souhaitable pour répondre à cette demande ?

Thème n° 4 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Fédération doit assurer la pérennité de la course d'orientation sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les trois piliers du développement durable : économique, social, environnemental.

Que signifie pour vous une pratique responsable de la CO ?

Pistes de réflexion :

- domaines économique et social : création d'emplois, prise en compte de tous les publics, gouvernance des instances, santé publique...
- domaine environnemental : traçage des courses, utilisation des terrains, co-voiturage, la gestion du site de course avec le tri des déchets...